



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François.

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par le soussigné Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier, que le conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2023 les règlements suivants :

- Règlement numéro 549-23 modifiant le règlement 520-21 sur la gestion contractuelle;
- Règlement numéro 550-23 remplaçant le règlement 532-22 concernant la gestion des fosses septiques;

Toute personne désirant prendre connaissance de ces règlements pourra le faire en communiquant avec le bureau de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François et ce, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 20^e jour d'avril 2023.

Dominic Provost,
Directeur général et secrétaire-trésorier